

# **Rapport d'activités**

## **de la Commission interuniversitaire des relations internationales du CIUF**

### **Année 2008**

#### **0. Préambule**

Le présent rapport et ses annexes ont été établis par Michel Francard, président en exercice durant les années 2007 et 2008, avec la collaboration des membres de la CIRI auquel ce texte a été préalablement soumis.

La composition de la CIRI en 2008 est la suivante.

*Membres effectifs* : Michel Francard (UCL - président), Pascal Baquet (UnECoF), Jean-Jacques Claustrioux (FUSAGx), Albert Corhay (ULg), Philippe Fortemps remplacé en cours d'année par Pierre Dehombreux (FPMs), Nathalie Gilson (FUCaM), Serge Jaumain (ULB), Chantal Kaufmann (Communauté française de Belgique), Olivier Paye (FUSL), Benjamin Pestiau (FEF), Isabelle Renato (remplacée par Ramona Shelby jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre), Xavier Thunis (FUNDP).

*Membres suppléants* : Michèle Ballez (FUCaM), Marielle Bruyninckx (UMH), Christian Duqué (UCL), Claire Lambert (FUSAGx), Jacqueline Moineau (FUNDP), Patricia Petit (ULg), Pierre Quertenmont (ULB), Christine Renotte (FPMs), Yannick Vanderborght (FUSL), Ludovic Voet (FEF).

Suite à une décision du CIUF prévoyant que les commissions qui le souhaitent puissent choisir une double représentation des universités au sein de leur instance, un certain nombre de membres suppléants participent très régulièrement aux réunions de la commission.

On rappellera en outre que l'ancienne Commission « Présence de la Communauté française dans l'Europe de la Connaissance » a fusionné avec la CIRI en raison des missions quasi identiques confiées aux deux Commissions.

Les réunions ordinaires de la CIRI se sont tenues aux dates suivantes : 5 février 2008, 15 avril 2008, 10 juin 2008, 18 septembre 2008, 2 décembre 2008. Une réunion extraordinaire avec des membres de la CREPUQ (Québec) s'est tenue le 9 septembre 2008.

Le secrétariat des travaux de la CIRI a été assuré par Bernadette Naedts (CIUF).

Le 2 décembre 2008, la CIRI a élu à l'unanimité sa présidence le professeur Serge Jaumain (vice-recteur, ULB), pour un mandat de deux ans (2009-2010).

## **1. Mandat de la CIRI**

Lors de sa séance du 19 septembre 2006, le CIUF a émis une série de recommandations qui constituent le cahier des charges de la CIRI.

Celui-ci demande essentiellement à la CIRI d'assurer une politique concertée de promotion à l'international des universités du CIUF, ce qui implique

- le partage d'informations relatives aux initiatives internationales auxquelles participent collectivement les universités de la CfB ;
- la participation active aux événements de promotion internationale (missions, salons, etc.) ;
- la conception de supports d'information adaptés aux différents types de promotion, plus particulièrement dans le domaine de la recherche.

### 1.1. Concertation dans le cadre de politique internationale menée par la CfB

La CIRI a été partie prenante de la concertation avec les principaux acteurs de la politique internationale de la CFWB.

Elle a été représentée à chaque rencontre de la structure de coordination « Relation internationales - Enseignement supérieur – Recherche », réunissant des membres du Cabinet, de l'Administration (dont le CGRI), des représentants des Hautes Écoles, des Instituts d'Architecture et des Universités. Quatre réunions se sont tenues aux dates suivantes : 14 janvier 2008, 16 avril 2008, 10 juin 2008, 2 décembre 2008.

La CIRI est systématiquement impliquée dans la préparation des réunions de cette coordination et assure le suivi des décisions qui visent les universités. Cette coordination est avant tout une instance d'information sur les différentes initiatives prises ou à prendre par la CFWB, mais elle permet également un échange sur la pertinence et/ou la faisabilité de certains projets et la gestion partagée de certains dossiers.

Comme en 2007, ce sont les missions ministérielles (Israël-Palestine, Mexique et Canada-Québec) et royales (Estonie, Inde) qui ont donné lieu aux échanges les plus significatifs. En ce qui concerne les missions ministérielles, on soulignera que les membres de la CIRI ont joué un rôle de plus en plus déterminant dans la définition des objectifs à atteindre et dans le choix des destinations.

### 1.2. Participation à des événements de promotion à l'étranger

La CIRI a assuré, en collaboration avec le CGRI, la représentation des universités de la CfB dans divers salons internationaux (non frontaliers) :

\*NAFSA (Washington DC mai 2008)

\*Pékin, Shanghai (Chine, octobre 2008).

La CIRI a pris l'initiative d'une concertation plus étroite avec la commission Promotion-Information du CIUF. Deux invitations adressées aux présidences respectives des deux commissions ont donné lieu à une présentation détaillée de chacune de celles-ci et ont abouti aux résolutions suivantes :

- créer une plate-forme de concertation entre les deux commissions ;
- s'accorder sur quelques destinations européennes pour une participation commune à des salons ;
- travailler sur les modèles de participation à des salons qui réduisent la concurrence intra-CfB.

La tenue du salon de l'EAIE (European Association for International Education) à Anvers a été l'occasion, pour les universités de la CfB, d'y assurer une présence significative. Dans la foulée, la CIRI a organisé, en concertation avec les Hautes Écoles, une journée commune de présentation de l'Enseignement supérieur dans la Communauté française de Belgique, qui s'est tenue au Palais des Académies de Bruxelles le 10 septembre 2008.

### 1.3. Conception de supports d'information

La CIRI a mis au point et fait imprimer un dépliant « La recherche dans les universités francophones de Belgique : une ouverture internationale », disponible

- dès la fin 2008 en français (voir annexe 3) ;
- dès le premier trimestre 2009, en anglais et en espagnol.

En outre, la CIRI, avec la collaboration du personnel du CIUF, a créé un site propre, hébergé par le site du CIUF.

Les différentes missions ont été l'occasion de la mise au point de présentations PowerPoint sur les sujets suivants :

- l'enseignement supérieur dans la Communauté française de Belgique ;
- la recherche dans la Communauté française de Belgique ;
- la politique internationale des universités de la Communauté française de Belgique.

Ces présentations, disponibles en français et en anglais, sont accessibles sur le site CIUF-CIRI.

## **2. Autres dossiers traités**

D'autres dossiers, qui relèvent simultanément de plusieurs des missions traitées ci-dessus, ont été traités durant l'année 2008 par la CIRI.

### 2.1. Concertation entre les responsables des RI du Québec et de la CfB

Les responsables académiques et administratifs des institutions universitaires du Québec et de la CfB s'étaient réunis à Liège en novembre 2007. Il s'agissait de la 3<sup>e</sup> rencontre de ce type, après celles organisées à Louvain-la-Neuve (2003) et Sherbrooke (2005). Le plan d'action pour les années 2008-2009, approuvé en cette occasion, prévoyait l'échange d'informations (comparabilité des cursus, création d'un portail, etc.), la mise en place de procédures administratives standardisées (co-tutelles, valorisation de la recherche, etc.) et des actions politiques (bourses de mobilité, exemption de droits de scolarité, etc.).

Un bilan intermédiaire a été tiré en octobre 2008, à l'occasion de la visite de la Ministre M.-D. Simonet au Québec. Celui-ci est mitigé, dans la mesure où, à la différence de ce qui se passe en CfB, nos homologues québécois éprouvent des difficultés à se mettre d'accord sur des mesures concertées à l'échelle de la CREPUQ. La CIRI dispose d'un an pour évaluer l'évolution de la situation sur quelques dossiers concrets et d'agir en conséquence pour déterminer si la collaboration multilatérale est à préférer à des relations bilatérales.

## 2.2. Collège doctoral Communauté française de Belgique – Chili

La création en 2007 d'un collège doctoral CfB – Chili, qui a pour but d'encourager et de développer les collaborations entre les universités chiliennes et les universités de la Communauté française de Belgique dans le domaine des études doctorales, avait laissé espérer une augmentation significative du nombre de thèses réalisées en co-tutelle dans des universités chiliennes et belges francophones.

Des difficultés conjoncturelles (informations non disponibles, faible réactivité des collègues chiliens, etc.) n'ont pas permis aux universités chiliennes de profiter de la création du collège doctoral CfB – Chili. Le comité de suivi (où siègent des représentants de la CIRI) aura donc à améliorer la coordination avec des interlocuteurs chiliens fiables dans les mois qui viennent.

Afin de dynamiser le processus, il a été décidé, en concertation avec le CGRI, d'organiser au cours de l'année académique 2008-2009 plusieurs missions de collègues des universités la CfB intéressés à développer des co-tutelles avec le Chili.

## 2.3. Missions ministérielles

Les membres de la CIRI ont été en première ligne dans la préparation et la participation aux missions ministérielles de l'année 2008 :

- Israël-Palestine : 10-12 mars 2008 ;
- Mexique : 1-7 septembre 2008 ;
- Canada-Québec : 14 au 17 octobre 2008.

## 2.4. Suivis des initiatives de la CfB en Chine

La CIRI est intervenue à plusieurs reprises auprès de diverses instances (Cabinet, CGRI, etc.) au sujet de la convention avec le China Scholarship Council. Elle s'est réjouie de ce que l'accord CGRI/DRI, FNRS et China Scholarship Council a été signé le lundi 2 juin 2008 à Bruxelles.

Elle a également suivi de près les démarches liées à la présélection des étudiants chinois par l'Ambassade d'Allemagne (système « APS »). Sur ce point, à la suggestion du CGRI, une proposition de calendrier a été élaborée pour les différentes étapes de la procédure APS, proposition que la CIRI a transmise au CIUF (décision à la réunion du CIUF du 16 décembre 2008).

## 2.5. Suivis de la mission de la CfB au Vietnam (décembre 2007)

Les membres de la CIRI ont décidé de confier au professeur Van Hien Nguyen (FUNDP) la mission de récolter les informations pertinentes sur les modalités de partenariat avec les universités vietnamiennes (mobilité, recherche, financement, etc.).

## 2.6. Dossiers divers

Les membres de la CIRI au sein du Conseil supérieur de la mobilité ont contribué significativement, par leur action concertée, à la décision ministérielle d'extension du « Fonds d'aide à la mobilité » au financement de séjours hors de l'espace européen.

La CIRI a interpellé le CReF et le CIUF pour une relance de la réflexion sur une uniformisation des « droits complémentaires » entre les institutions universitaires de la CfB.

### **3. Bilan 2008**

Le bilan 2008 de la CIRI est conforme au mandat qui lui a été fixé. Sur plusieurs points, le cahier des charges initial s'est élargi à d'autres initiatives.

La conclusion unanime des membres de la CIRI est qu'au terme de cette année 2008, un climat de confiance s'est installé entre les responsables des relations internationales, ce qui a augmenté l'efficacité du rayonnement international des universités de la CfB à chaque initiative collective.

À cette collaboration efficace entre les universités s'ajoutent aujourd'hui des relations constructives avec les Hautes Écoles, lesquelles ont été systématiquement associées aux initiatives de la CIRI lors des représentations internationales.

Cette cohésion a également renforcé la CIRI dans son rôle d'acteur de la politique d'internationalisation menée par la CfB : l'excellent climat dans les relations avec le Cabinet tout autant qu'avec le CGRI a permis de faire entendre les préoccupations et les priorités des universités en matière de relations internationales. Il reste à améliorer les modalités concrètes de préparation des missions entre ces intervenants.

Toutefois, ce bilan positif renforce une constatation qui a émergé dès 2007 : dans son fonctionnement actuel, la CIRI n'a pas les moyens d'une politique internationale ambitieuse à l'échelle de l'ensemble des institutions de la CfB. Malgré le renfort administratif apporté par le CIUF (secrétariat des réunions, site), les moyens manquent pour une réelle promotion internationale, avec ce que cela implique en matière de prospection, de coordination et de recherche d'information.

C'est pourquoi les membres de la CIRI soumettent au CIUF la proposition d'un renforcement des ressources humaines en appui de ses travaux (voir annexe), en lui demandant d'accorder sa meilleure attention à cette requête et, en cas d'accueil positif, d'en assurer le suivi.

### **4. Projets 2009**

Parmi les projets prioritaires, on retiendra :

- renforcer la collaboration avec le FNRS ;
- collaborer avec la commission « Promotion-Information » du CIUF pour les salons internationaux ;
- assurer la diffusion et la mise à jour régulière de la brochure « La recherche dans les universités francophones de Belgique : une ouverture internationale » ;
- réfléchir aux prochaines missions communes à l'étranger qui devraient être menées, et notamment à l'intérêt de certaines missions en Europe ;
- à la lumière des expériences des deux dernières années, établir un inventaire des pratiques à recommander dans l'organisation des missions à l'étranger ;
- poursuivre et amplifier la collaboration avec les institutions non universitaires (Hautes Écoles, ESA, ISA) pour les représentations à l'étranger ;
- poursuivre et amplifier la collaboration avec les délégations WBI ;
- examiner le futur de nos relations avec les services RI des universités québécoises ;
- assurer le suivi des relations avec le Brésil (mission ministérielle de novembre 2007) et le Mexique (mission de septembre 2008) ;

- assurer le suivi et la dynamisation du Collège doctoral Chili-CfB ;
- assurer le suivi et dynamisation du « Collège académique des Universités francophones Euro-Maghrébines (CAUFEM) ;
- contribuer aux réflexions préalables aux négociations politiques liées aux élections de juin 2009.

## Annexe

### **Demande de renforcement des ressources humaines en appui de la CIRI**

#### **1. Évolution des missions de la CIRI**

Les missions de la CIRI se sont fortement accrues depuis deux ans.

Tout d'abord parce qu'elle répond avec dynamisme au mandat qui lui a été confié par le CIUF :

- partage systématique et régulier des informations entre les institutions universitaires de la Cfb ;
- organisation d'actions conjointes : préparation de missions à l'étranger, participation aux salons et foires « éloignées », conception de supports d'information (brochure de valorisation de la recherche, site d'information...) ;
- concertation stratégique et opérationnelle avec les divers acteurs de l'enseignement supérieur en matière de politique internationale : Hautes Écoles, CGRI-DRI, Cabinet, etc.

Ensuite parce que le contexte international a évolué significativement au cours des deux dernières années. Toutes les universités du monde développent aujourd'hui des stratégies internationales de plus en plus dynamiques, voire agressives. Dans ce contexte, il apparaît indispensable de mieux positionner les institutions universitaires de la Cfb. Au cours des deux dernières années, la CIRI (qui regroupe les responsables politiques et administratifs des services RI de toutes ces universités) est logiquement arrivée à la conclusion qu'au-delà de la concurrence traditionnelle entre nos institutions, une action commune, vigoureuse et concertée vers l'étranger était devenue indispensable. Celle-ci cadre par ailleurs avec les efforts réalisés à d'autres niveaux (par exemple les écoles doctorales) pour donner une meilleure cohérence à notre offre universitaire.

Toutefois, les ressources de l'actuelle CIRI sont très limitées ; elles se fondent sur

- l'investissement personnel des membres de la commission ;
- depuis quelques mois, un soutien logistique (limité<sup>1</sup>) du secrétariat du CIUF.

Il n'y a donc pas (plus) adéquation entre le mandat de la CIRI et les moyens de l'assumer.

#### **2. Constats**

2.1. La pro-activité récente de la CIRI a engendré une forte augmentation de la charge de travail de ses membres:

- ils ont dû ajouter à leurs activités habituelles une série de nouvelles charges administratives (organisation pratique – souvent extrêmement lourde – des missions ; rencontres et projets de coordination entre les universités du Québec et de la Cfb ; réalisation de supports d'information, etc.) ;
- cette augmentation de la charge de travail est aujourd'hui répartie entre les universités en fonction du bon-vouloir de chacun.

---

<sup>1</sup> Limité... mais efficace. Dès que ce soutien a été opérant, le travail de la CIRI a été sensiblement facilité.

2.2. Le dynamisme actuel de la CIRI repose sur des bases fragiles :

- la disponibilité très variable des personnes (selon les emplois du temps dans les institutions universitaires) ;
- une continuité qui n'est pas assurée : les mandats sont limités dans le temps (deux ans, renouvelable)
- la capacité des membres (et en particulier de la présidence) à susciter un climat de confiance réciproque, à répartir les efforts, à assurer la coordination générale et la diffusion de l'information, etc.

2.3. La CIRI a aujourd'hui des ambitions (trop limitées...) à la mesure de ses moyens (trop limités...) :

- bien que, dans le contexte actuel, le positionnement international de nos institutions devienne une priorité absolue, faute de moyens, les réflexions et les actions de la CIRI ne peuvent guère dépasser la régulation interne ;
- la représentation et surtout la visibilité extérieure ne sont pas assez assurées.

2.4. En comparaison d'autres pays (et d'autres Régions) les institutions universitaires de la CfB présentent plusieurs handicaps au plan international :

- un déficit d'informations pertinentes (recueil parfois laborieux, traitement assez peu professionnel, etc.) ;
- une réactivité limitée face à certaines demandes qui impliquent, non seulement une concertation, mais aussi des décisions logistiques (organisation concrète de missions, de représentation, etc.) ;
- une réelle difficulté à prendre des initiatives qui les démarquent par rapport à d'autres institutions (belges ou étrangères) ;
- un manque de suivi après des actions concertées à l'étranger.

### **3. Demande**

La charge de travail régulière due à la croissance actuelle et à venir des activités de la commission est aujourd'hui évaluée à un temps plein.

Ce temps plein administratif permettra, au bénéfice des universités de la CfB,

- de mettre en place une véritable action internationale commune, efficace et visible, comparable à ce qui existe dans d'autres régions/pays ;
- de mieux coordonner le travail international de nos institutions ;
- de soulager les services RI de ces universités en concentrant en un même lieu une série d'actions qui, ainsi, ne devront pas être répétées systématiquement dans chaque université.

Il permettra en outre d'appuyer le travail de la CIRI dans l'ensemble de ses dimensions :

- soutien logistique : recherche et traitement de l'information ; organisation des réunions, des manifestations et des missions communes, etc.
- coordination administrative avec les divers acteurs de l'enseignement supérieur en matière de politique internationale ;
- représentation des institutions universitaires de la CfB dans certaines manifestations (en Belgique et à l'étranger).

À terme, un tel renforcement de l'appui à la CIRI pourrait même permettre d'assurer la gestion d'un certain nombre de conventions qui sont actuellement du ressort de la CfB ou de Wallonie Bruxelles International (collège doctoral CfB-Chili, fond de mobilité « recherche » avec le Québec, etc.). Ce serait une gestion en lien direct avec les bénéficiaires du monde académique, qui déboucherait sur des économies d'échelle au bénéfice de toutes les universités de la CfB.

#### Profil à pourvoir

Cette personne serait

- engagée à temps plein
- de niveau universitaire
- plurilingue
- disposée à accepter une mobilité régulière
- rattachée au CIUF.